



Touring Club Suisse
Chemin de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs.ch

Peter Goetschi
Président central
Tél. +41 58 827 27 11
peter.goetschi@tcs.ch

Touring Club Suisse, Case postale 820, 1214 Vernier GE

Madame la Présidente de la Confédération
Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département des finances DFF

3003 Berne

Envoi électronique : ep27@efv.admin.ch

Vernier/Genève, le 5 mai 2025

Avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027

Position du Touring Club Suisse (TCS)

Madame la Présidente de la Confédération,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir associés à la procédure de consultation mentionnée en objet, et vous prions de trouver ci-dessous ainsi que dans le questionnaire annexé nos positions et commentaires succincts. En tant que principale organisation de consommateurs active dans le secteur de la mobilité, le TCS ne se borne pas à répondre sur les seules mesures directement en lien avec la mobilité, mais également sur les différents points impactant l'information des consommateurs ou la sécurité routière, et notamment sur la loi relative aux subventions (impact de la révision de la LŠu sur le Fonds de sécurité routière).

I. Introduction

Comme le Conseil fédéral le relève dans son rapport explicatif, la croissance disproportionnée des dépenses ces dernières années a conduit à une détérioration des finances fédérales. Le TCS ne peut donc que saluer les efforts de la Confédération pour lutter contre les déficits qui menacent. Comme le Conseil fédéral, il est d'avis que l'accent doit être mis sur la réduction des dépenses et non sur l'augmentation des recettes, et qu'il convient de cibler les domaines où des incitations ont été décidées sans financement suffisant.

Dans le domaine particulier des transports, le TCS soutient la volonté de prioriser en fonction de critères d'efficacité l'ensemble des futurs projets d'infrastructures routières (routes nationales), ferroviaires et d'agglomération (Transport 45). Il s'oppose par contre fermement à la réduction des moyens alloués à l'entretien, l'exploitation et l'adaptation de nos différentes infrastructures de transport et donc tout particulièrement aux coupes prévues dans le cadre des deux grands fonds d'infrastructures que sont le FORTA (routes nationales et agglomérations) et le FIF (rail). Il relève à ce propos que les projets routiers (y compris dans le domaine de la mobilité douce) et ferroviaires rencontrent depuis longtemps de sérieuses difficultés de réalisation, dues notamment à des oppositions, des recours ainsi qu'à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée (planification).

Le TCS salue ainsi la volonté du Conseil fédéral d'agir face aux déficits structurels qui s'annoncent ; il estime toutefois qu'à l'instar de l'armée et de l'AVS, les infrastructures de transports doivent bénéficier d'un traitement privilégié, compte tenu notamment des difficultés de réalisation et des lacunes d'investissement y afférentes. Il rappelle en outre le problème de la surcharge chronique de notre réseau autoroutier, les difficultés de trafic dans les agglomérations et la saturation du rail aux heures de pointe. Or, l'adaptation des infrastructures de transport à la demande est essentielle pour la prospérité et constitue une tâche

fondamentale de la Confédération. Finalement, le TCS exprime son scepticisme face aux mesures tendant essentiellement à transférer des charges sur un autre échelon de l'Etat ou sur un autre compte (ex : coupe de 100 mios. dans le FORTA au profit du Financement spécial) qui ne permettent pas réellement d'alléger les déficits prévus.

II. Positionnement et arguments

1) Réduction des apports au Fonds FORTA

La proposition de coupe de 100 millions dans le FORTA incombe au Conseil fédéral et ne sera donc pas soumise au Parlement. Nous nous opposons fermement à cette mesure et précisons que cette dernière ne contribue pas directement à alléger le budget de la Confédération, puisque ce montant est détourné au profit du Financement spécial de la circulation routière.

De surcroît, le Fonds FORTA affiche d'ores et déjà un solde négatif (-268 mios. en 2024), raison pour laquelle ces moyens doivent être maintenus dans le fonds. Quant à l'entretien, l'adaptation et l'exploitation des routes nationales, tâches à ce jour incontestées, ils coûtent toujours plus cher. Finalement, le FORTA a déjà été privé de 180 mios. de CHF avec la suppression de l'apport lié au 10% de la taxe sur les huiles minérales, une perte qui n'est pas compensée par le prélèvement de l'impôt automobile sur les véhicules électriques (perte actuelle de plus de 100 mios. pour le FORTA). Ces évolutions accroissent incontestablement le risque de relèvement rapide de 4 cts. de la surtaxe sur les carburants, une hausse du prix des carburants clairement contestée par le peuple lors de la dernière votation relative à la loi sur le CO₂.

2) Réduction des contributions pour les routes principales

Le TCS rejette fermement cette proposition de coupe des contributions au profit des routes principales, au motif que les cantons ont beaucoup plus de peine à financer leurs routes que la Confédération, qui dispose de recettes tirées de taxes affectées. Par ailleurs, les cantons, notamment alpins et périphériques, font face à de nombreux défis sur le plan de l'entretien des routes, de la construction de voies cyclables ou de pôles d'échange multimodaux.

3) Réduction des contributions routières générales aux cantons

Cette coupe à l'impact limité pour le budget de la Confédération va toucher lourdement les cantons, qui font face à de gros défis sur le plan du financement de leurs infrastructures (notamment les cantons périphériques et alpins): catastrophes naturelles liées au réchauffement climatique (coûts en augmentation) et réalisation d'un réseau national cohérent de voies cyclables ou de nouveaux pôles d'échange multimodaux. Les cantons et les communes peinent, d'une manière générale, à assumer leurs dépenses pour les routes, alors que ces dernières jouent un rôle central pour le bon fonctionnement et la prospérité de l'économie. Le TCS s'oppose à cette mesure.

4) Suppression des contributions visant à promouvoir la conduite automatisée

Vu la formulation potestative de l'article de loi en question (art. 105a, LCR), il n'est pas nécessaire d'abroger ce dernier. Vu également le potentiel de la conduite automatisée dans l'optique du renforcement de l'efficacité des transports, l'art. 105a de la LCR mérite d'être conservé. Sa formulation permet d'octroyer des aides lorsque la situation financière le permet et d'y renoncer dans le cas contraire.

5) Réduction des apports au Fonds d'infrastructure ferroviaire

Le TCS s'oppose également à la réduction de 200 millions de francs sur la part de la RPLP dévolue au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Compte tenu du défaut de couverture annoncé pour l'étape d'aménagement 2035 (14 Milliards de francs), et vu aussi la nécessité d'adapter la capacité du rail à une demande sans cesse croissante, il serait contre-productif de couper les apports au fonds ferroviaire. Il faut investir durablement et régulièrement dans l'infrastructure ferroviaire. Il s'agit avant tout d'assurer l'entretien et l'exploitation, mais aussi d'adapter les capacités à la forte augmentation de la demande et à la croissance démographique.

6) Autres mesures concernant le rail : Suppression des encouragements pour les trains de nuit, de l'encouragement des systèmes de propulsions alternatifs et hausse de la couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs

Le TCS rejette en outre la coupe dans le secteur du transport régional de voyageurs, qui remet en cause l'offre existante, ainsi que la suppression de l'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs, qui va freiner la transition écologique du parc de véhicules (impact environnemental) ; il

rejette finalement aussi la suppression du soutien aux trains de nuit censés offrir une alternative à l'avion sur les courtes et moyennes distances.

7) Modification de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions

La sécurité routière est financée en partie par le Fonds de Sécurité Routière (FSR) qui est alimenté par une taxe sur l'assurance responsabilité civile des véhicules à moteur. Les fonds ainsi récoltés sont alloués par une commission aux différents projets en fonction d'une stratégie et d'un processus établi de longue date. Or, le projet de loi ne faisant pas de distinction selon l'origine des moyens dans le cas d'une aide financière, il apparaît que l'article 7, alinéa 2 de la loi sur les subventions (LSu) s'appliquerait également au Fonds de sécurité routière (FSR), ce qui aurait pour conséquence de diminuer drastiquement et sur le long terme le soutien aux projets pédagogiques (sensibilisation des jeunes élèves aux dangers de la circulation), la diffusion des trikis et des gilets réfléchissants (écoles et polices), la formation non obligatoire à la conduite, les tests de sièges auto, les campagnes de sensibilisation etc.).

Le TCS demande donc à la Confédération d'exclure du champ d'application de la LSu les aides financières octroyées par le FSR, car cela mettrait en péril la sécurité routière en Suisse sur le long terme, alors même que les objectifs 2030 de l'OFROU dans ce domaine (moins de 100 morts et 2'500 blessés graves) ne seront probablement pas atteints. Par ailleurs, le TCS souligne que les moyens récoltés ne sont pas issus du budget fédéral, mais de contributions obligatoires prélevées au travers des assurances responsabilité civile pour véhicules à moteur, de sorte que la nouvelle disposition de la LSu ne permettra d'aucune manière d'alléger le compte de la Confédération. Relevons à cet égard que le projet de consultation prévoit explicitement de possibles exceptions dans des cas justifiés, une condition remplie dans l'exemple présent, selon le TCS.

8) Réduction de l'aide indirecte à la presse

Le TCS demande en outre de renoncer à cette réduction de l'aide à la presse associative au motif que cette dernière est non seulement importante pour la formation de l'opinion, mais aussi sur les plans de l'information des consommateurs (tests), de la sensibilisation et de l'information dans le domaine de la sécurité routière, par exemple. Nous rappelons à cet égard que le Parlement vient juste de décider de maintenir le soutien à la presse associative dans le cadre du débat sur l'initiative parlementaire 22.423 « Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirecte ».

III. Conclusion

D'une manière générale, compte tenu de la pression croissante sur nos infrastructures de transport, de la croissance démographique continue et des risques accrus de dommages liés au changement climatique, le TCS est d'avis que les coupes dans les infrastructures de transport doivent absolument être évitées ; notamment les coupes dans les aménagements à grand débit, c'est-à-dire les autoroutes et voies ferroviaires rapides. Il convient en outre d'assurer à tout prix les tâches d'entretien, d'aménagement et d'exploitation des infrastructures existantes, y compris dans les régions périphériques particulièrement exposées aux aléas climatiques. Le TCS insiste sur le fait que les grandes infrastructures de transport forment la colonne vertébrale ou le moteur de notre économie, raison pour laquelle elles méritent un traitement privilégié dans le cadre de ce programme d'allégement des finances fédérales.

En résumé, nous nous opposons fermement à l'ensemble des coupes suivantes :

- Réduction des apports au Fonds FORTA (possible sans modification de base légale)
- Réduction des contributions pour les routes principales (possible sans modification de base légale)
- Réduction des contributions routières générales (nécessaire modification de base légale, art. 4 LUMin))
- Suppression des contributions visant à promouvoir la conduite automatisée (nécessaire modification de base légale, art. 105a, LCR)

De la même manière, nous nous opposons aux principales coupes relatives au rail et aux transports publics, et tout particulièrement à la proposition de réduire les apports au Fonds d'infrastructure ferroviaire.

Finalement, nous demandons à la Confédération de renoncer à la réduction des aides en faveur du Fonds de sécurité routière et donc aussi de l'engagement du TCS en faveur de l'intérêt général :

- Modification de la loi sur les subventions (art. 7, al. 2 LSu, nouveau)
- Réduction de l'aide indirecte à la presse (art. 16 LPO)

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous adressons, Madame la Présidente de la Confédération, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Touring Club Suisse

Peter Goetschi
Président central

Annexe : questionnaire



Questionnaire sur le projet mis en consultation

Avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allégement budgétaire 2027

Auteur du présent avis :

- Canton
- Parti politique représenté à l'Assemblée fédérale
- Association faîtière des communes, des villes et des régions de montagne œuvrant au niveau national
- Association faîtière de l'économie œuvrant au niveau national
- Autre organisation intéressée
- Organisation ou particulier qui n'a pas reçu d'invitation par la voie officielle

Expéditeur :

Saisir le texte

Touring Club Suisse (TCS)

Avis général

1. Approuvez-vous les objectifs et les grands axes du programme d'allégement budgétaire mis en consultation (en particulier mesures de correction portant sur les dépenses au lieu d'une augmentation d'impôts) ?

Oui

Oui, avec réserve

Non

Sans avis

Remarques :

Saisir le texte

2. Autres remarques générales sur le programme d'allégement budgétaire mis en consultation :

Saisir le texte

A l'instar d'autres domaines, les infrastructures de transport doivent bénéficier d'un traitement privilégié, compte tenu des difficultés de réalisation de projets et des lacunes d'investissement subies depuis plusieurs décennies.

Remarques sur les mesures exigeant une modification légale

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Suppression du financement initial de projets de numérisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression de la contribution aux services de la SSR destinés à l'étranger	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression des indemnités aux établissements d'affectation de personnes astreintes au service civil	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression des contributions liées à des projets des hautes écoles	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Réduction de la contribution fédérale à Innosuisse	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Abrogation des dispositions de la LFCo relatives à l'encouragement de la formation continue	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Réduction des dépenses de formation professionnelle à la valeur indicative définie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression du soutien à l'École cantonale de langue française de Berne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Réduction à 50 % du taux des contributions à des projets pilotes dans le domaine de l'exécution des peines et mesures	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Réduction de l'aide indirecte à la presse	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Aide importante pour la formation de l'opinion, l'information des consommateurs et la sensibilisation dans le domaine de la sécurité routière, entre autres.

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Suppression de la contribution à la formation des professionnels du programme	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression de la contribution à la diffusion de programmes dans les régions de montagne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression des contributions à l'élimination	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Dissociation de la contribution de la Confédération et des dépenses de l'AVS	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Atténuation de la croissance des dépenses dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Limitation à 4 ans de l'obligation de verser des forfaits globaux à titre d'indemnisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Suppression des contributions à la formation à l'aide aux victimes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
FIF : réduction des apports	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Défaut de couverture annoncé, adaptation de l'infrastructure à une demande croissante et garantie de l'entretien et de l'exploitation.
Suppression de l'encouragement du transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression partielle de l'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs pour bus et bateaux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression des contributions visant à promouvoir la conduite automatisée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Formulation postestative de l'art. 105a LCR; pas nécessaire d'abroger cet article.
Réduction des contributions routières générales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Impact lourd pour les cantons. Gros défis en matière de financement des infrastructures: catastrophes naturelles liées au réchauffement, voies cyclables, pôles d'échange multimodaux, etc...

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Réduction des contributions aux aéroports régionaux dans une mesure adaptée aux intérêts de la Confédération	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
OFEV : suppression du soutien aux installations pilotes et de démonstration	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Renonciation à des apports supplémentaires au fonds suisse pour le paysage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression des mesures de promotion dans le domaine « Formation et environnement »	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression des aides à la production animale	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Augmentation des mises aux enchères de contingents tarifaires	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Réduction à 50 % du taux des contributions à la qualité du paysage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Redéfinition des priorités de subventionnement dans le domaine de la politique climatique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
OFEN : suppression du soutien aux installations pilotes et de démonstration	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Politique régionale : renonciation à des apports supplémentaires au fonds et à des allègements fiscaux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Réduction de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2 ^e et 3 ^e piliers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Rester sur la ligne de conduite visant la réduction des dépenses et non l'augmentation des recettes.

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Modification de la loi sur les subventions	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Nécessité d'exclure du champ d'application LSu les aides ctroyées par le Fonds de sécurité routière (FSR): 1) mise en péril de la sécurité routière sur long terme; 2) Fonds issus de la RC auto, pas d'allégement